

Statuts de l'association Maison Sambin Arts et Culture

Article 1 – Dénomination

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre :
Maison Sambin Arts et Culture.

Article 2 – Objet

L'association a pour objet de :

- promouvoir et valoriser les arts et cultures,
- organiser des concours d'art, des expositions et des événements artistiques et culturels,
- soutenir les artistes par l'attribution de prix, bourses ou actions de mécénat,
- collecter des dons et financements privés ou publics pour soutenir ces missions,
- mettre en place des partenariats avec institutions, entreprises et particuliers,
- contribuer au rayonnement culturel et artistique au niveau local, national et international.

Article 3 – Siège social

Le siège social est fixé à :

70, Draille de la Prigone – 13100 Saint-Marc Jaumegarde

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration, ratifiée par la prochaine Assemblée générale.

Article 4 – Durée

La durée de l'association est illimitée.

Article 5 – Membres

L'association se compose de :

1. Membres fondateurs : signataires des présents statuts.
2. Membres actifs : personnes physiques ou morales qui participent aux activités et s'acquittent de la cotisation fixée par l'Assemblée générale.
3. Membres bienfaiteurs : personnes physiques ou morales qui soutiennent financièrement l'association (dons, mécénat).

Article 6 – Admission

Toute personne physique ou morale peut adhérer à l'association, sous réserve de l'approbation du bureau.

Article 7 – Radiation

La qualité de membre se perd par :

- la démission,

- le décès,
- le non-paiement de la cotisation,
- la radiation prononcée par le bureau pour motif grave.

Article 8 – Ressources

Les ressources de l'association comprennent :

- les cotisations de ses membres,
- les dons et mécénats privés ou publics,
- les subventions des collectivités,
- les produits des manifestations organisées par l'association,
- toute autre ressource légale et conforme aux objectifs de l'association.

Article 9 – Conseil d'administration et bureau

L'association est administrée par un Conseil d'administration composé d'au moins 3 membres élus par l'Assemblée générale pour une durée de 3 ans.

Le Conseil d'administration élit en son sein un bureau composé de :

- un(e) Président(e),
- un(e) Secrétaire,
- un(e) Trésorier(ère).

Article 10 – Rôle des membres du bureau

- Le/la Président(e) représente légalement l'association, convoque les assemblées et signe les actes engageant l'association.
- Le/la Secrétaire est chargé(e) de la correspondance, de la rédaction des procès-verbaux et de la tenue des archives.
- Le/la Trésorier(ère) est chargé(e) de la gestion financière et de la tenue des comptes.

Article 11 – Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire réunit l'ensemble des membres une fois par an.

Elle délibère sur :

- les rapports moral et financier,
- l'approbation des comptes,
- le renouvellement des membres du conseil d'administration,
- les orientations de l'association.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Article 12 – Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale extraordinaire est convoquée pour toute modification des statuts ou dissolution de l'association.

Elle délibère valablement si au moins la moitié des membres est présente ou représentée.

Article 13 – Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'administration pour préciser le fonctionnement interne de l'association.

Article 14 – Dissolution

En cas de dissolution, prononcée par l'Assemblée générale extraordinaire, l'actif net sera dévolu à une structure poursuivant un objet similaire, conformément à la loi.

Fait à Saint-Marc Jaumegarde, le 10 septembre 2025

Signatures des membres fondateurs :

- Présidente :

b5d04045-abe1-39ed-9450-59d4e637244a
2025-09-10 15:05:15 UTC

- Secrétaire :

3dcc7b5f-7981-3c1c-ac53-ae50c3823551
2025-09-10 15:04:52 UTC

- Trésorière :

2e724a5f-9e9a-3164-8bc0-da1582c353bc
2025-09-10 15:09:45 UTC